

Pièces PL : AAG/G-Truck s'offre Aprevia

jeudi, 24 mai 2018

(Cet article a fait l'objet d'un droit de réponse publié à la fin).

En rachetant le distributeur Aprevia, Alliance Automotive Group offre à son réseau G-Truck le spécialiste français de la pièce Iveco. Le distributeur nîmois pourra aussi jouer le rôle de plateforme PL pour le sud de la France, afin d'accroître la qualité de service du réseau qui a pour objectif de renforcer son offre H+4...



Peu connu du marché, le distributeur indépendant Aprevia est pourtant LE spécialiste de la pièce Iveco...

C'est un spécialiste indépendant de la pièce PL et VU que vient de s'offrir [Alliance Automotive Group](#). Car le distributeur Aprevia est l'une de ces pépites qui vient à point nommé illustrer la taquigne contre-offensive de la distribution indépendante : puisque les constructeurs viennent à la pièce équipementière, les indépendants viennent à la pièce constructeur.

Car Aprevia, acquise depuis le 11 avril dernier par le groupe de distribution, est effectivement le spécialiste de la pièce Iveco (le constructeur pèse 13 % du parc), même s'il propose des références d'autres constructeurs PL.

Un sourcing performant

Forte de 1 500 m² de stockage (facilement extensibles) et de 3 000 références, l'entreprise nîmoise fournit des pièces Iveco à tout client réparateur, qu'il soit atelier indépendant ou atelier agréé en quête de la référence indisponible. Car Aprevia a affiné son sourcing jusqu'à pouvoir approvisionner l'essentiel des références attendues par le marché.

C'est à l'initiative d'Ali Benamara, l'un des fondateurs, soucieux de trouver une solution patrimoniale

après une vie de travail, que l'opération a eu lieu. La succession se déroule tout en douceur. Ali Benamara reste quelques mois dans l'entreprise et c'est Fabien Carnevalé, lui aussi présent dans l'entreprise depuis plusieurs années, qui en prend la direction opérationnelle.

Aprevia, relais logistique PL pour le sud de la France

Pour Alliance Automotive Group, Aprevia n'est pas seulement une belle prise liée à ses compétences historiques et ses 7 millions d'euros de CA. Pour les diverses activités PL du groupement (G-Truck, Top Truck, MP Truck, Alltrucks...), l'entreprise va aussi aider à améliorer la qualité de service sur le sud de la France.

Il va ainsi prochainement assurer la distribution régionale de références multimarque à faibles rotations, justement celles qui sont souvent essentielles (mais trop rarement immédiatement disponibles) à l'exigence de mobilité des transporteurs PL.

Droit de réponse de la société Iveco France

“Dans l'article intitulé «*Pièces PL : AAG/G Trucks s'offre Aprevia*», publié sur le site apres-vente-auto.com le 24 mai 2018, vous indiquez que «*en rachetant le distributeur Aprevia, Alliance Automotive Group offre à son réseau G-Truck le spécialiste de la pièce d'origine Iveco, concurrencée comme captive*».

“La société IVECO FRANCE conteste fermement cette déclaration.

“En effet, les pièces d'origine de marque IVECO sont distribuées en France et en Europe par un réseau de distributeurs agréés sélectionnés selon des critères qualitatifs.

“Avec plus de 100 points de vente, en France métropolitaine et dans les DOM TOM, le réseau de distribution IVECO assure une couverture en totale adéquation avec les besoins de ses clients.

“Ce réseau de professionnels met quotidiennement en œuvre son savoir-faire, son expertise et son expérience pour répondre aux exigences des clients.

“La société Aprevia n'appartient pas au réseau de distribution des produits IVECO et ne peut donc se présenter comme étant «*le spécialiste français de la pièce d'origine Iveco*».

“La société IVECO FRANCE souhaite ajouter que les pièces dites «*captives*» sont des pièces dont la commercialisation est limitée pour des raisons de propriété intellectuelle ou de sécurité des véhicules. Seuls les constructeurs peuvent les commercialiser directement ou indirectement.

“Pour cette raison, la société Aprevia ne peut être présentée comme «*le spécialiste français de la pièce d'origine Iveco, concurrencée comme captive*».

“Enfin, cet article laisse à penser que la société IVECO FRANCE fournit la société Aprevia puisqu'il est précisé que «*le constructeur pèse 13% du parc*».

“Or la société IVECO FRANCE n'a jamais livré de pièces à la société Aprevia, de sorte que ce point doit être rectifié.

“Votre journal s'adresse à des professionnels et la fiabilité des informations que vous diffusez doit donc être vérifiée.

“Compte tenu de ces éléments, je vous demande expressément de publier ce droit de réponse sans délai sur votre site.

Ndlr : *Certains des reproches qui sont faits dans ce droit de réponse reçu par notre rédaction le 18 juin 2018 et publié immédiatement ci-dessus n'apparaissent déjà plus dans cet article en ligne. La rédaction les avait pour l'essentiel précédemment corrigés suite une première réaction d'Aprevia. Dans cet esprit, nous avons déjà supprimé le terme "origine" et l'expression "concurrencée comme captive". Mais il est logique qu'IVECO France se souvienne que les termes pré-existaient et que son droit de réponse en tienne donc compte.*

Sur la question de l'approvisionnement en pièces Iveco (d'origine Iveco ou d'origine équipementière), Iveco ne peut ignorer que s'il ne vend évidemment pas des pièces d'origine Iveco, en boîtes Iveco ou pas, directement à Aprevia (ce dont aucun de nos lecteurs professionnels ne doute), rien n'interdit à des distributeurs indépendants de pièces de rechange comme Aprevia de s'alimenter indirectement, en France ou à l'étranger, en pièces d'origine Iveco. C'est même a fortiori une obligation, quand la captivité de certaines pièces impose sur le marché français de s'approvisionner à la seule source des distributeurs de pièces officiels et agréés par les constructeurs.

Quand nous précisons qu'Aprevia est LE spécialiste de la pièce Iveco (c'est nous qui le présentons comme tel et non pas Aprevia qui le revendique), c'est donc au seul périmètre de son activité de distributeur indépendant.

Reste l'interprétation que fait Iveco France de notre phrase «le constructeur pèse 13% du parc», phrase qui subsiste encore dans le présent article. Cette interprétation du constructeur nous semble erronée. Sa réflexion serait légitime si nous avions dit ou même laissé entendre que “le constructeur pèse 13% du chiffre d'affaires d'Aprevia”. Mais en l'occurrence, nous ne faisons référence qu'à 13% du parc roulant en VI Iveco, cherchant juste à quantifier la part de marché générale qu'Iveco a sur son marché du VN et par extension, sur le marché de l'après-vente PL. En aucun cas donc, notre phrase «le constructeur pèse 13% du parc» peut laisser entendre qu'Iveco fournit directement la société Aprevia. En matière de pièces, nous parlons de stocks, de références, éventuellement de gammes. Le terme de parc reste quant à lui toujours réservé à des véhicules en stock ou comme c'est le cas ici, à des véhicules en circulation.

Pour respecter nos obligations légales, ce droit de réponse sera diffusé lors de la prochaine édition de notre newsletter digitale. Il sera également publié dans le numéro de juillet-août de notre édition papier qui, elle, reprend la version initiale de notre article dans son numéro de juin déjà imprimé et diffusé avant que nous n'apportions nos propres corrections et donc, avant que nous ne recevions ce droit de réponse.

La rédaction

© Apres-Vente-Auto.com © Reproduction interdite